

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Agora

Laurence Baurain-Rebillard

Référence électronique

Laurence Baurain-Rebillard, Agora. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 21 avril 2017. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/agora/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Agora

Invention grecque, étroitement liée à celle de la Cité, l'agora est associée dans l'imaginaire contemporain à la démocratie, qu'elle a pourtant précédée et qu'elle n'a pas entraînée partout. Il convient dès lors de s'intéresser à l'agora des origines, telle qu'elle apparaît dans les poèmes homériques, mais aussi à travers d'autres éléments, notamment archéologiques. Ceux-ci permettent d'appréhender la matérialisation, dans l'espace urbain, d'une réalité d'abord humaine. Cet espace public est celui du peuple consulté en assemblée, un espace politique qui se structure au fur et à mesure que le politique s'institutionnalise et nécessite la construction d'édifices, en bordure de la place, pour des organes plus restreints, conseil, tribunaux, collèges de magistrats. L'agora est aussi un lieu ouvert à d'autres publics, celui du marché, celui des spectacles et concours, celui des philosophes – des publics néanmoins citoyens. Parallèlement au rétrécissement de la vie politique, l'agora des grandes cités se monumentalise, comme un espace cohérent et prestigieux, mais fermé sur lui-même, et finit par disparaître avec la Cité à la fin de l'Antiquité. Certaines tentatives pour la faire revivre pourraient bien toutefois être à l'œuvre.

Du rassemblement des guerriers à la place publique

En grec ancien, le substantif féminin *agora* est le nom d'action du verbe *ageirô*, « rassembler ». Des mots de cette famille sont attestés dès le deuxième millénaire avant notre ère, sur des tablettes en linéaire B (l'écriture syllabique utilisée par les « Mycéniens » ou Protohellènes) de Pylos et Cnossos : il y est essentiellement question de rassemblement de bétail (Chadwick, Baumbach, 1963 : 166), mais un composé, *a-ma-ko-to*, présent sur une tablette de Cnossos, semble impliquer un rassemblement humain de grande ampleur, probablement pour une fête religieuse, qui pourrait même avoir donné un nom de mois (Taillardat, 1984). Qu'il y ait eu une vie communautaire au temps des palais, et même des places pour cela, c'est certain ; mais la dimension politique des rassemblements humains apparaît comme un phénomène plus tardif.

Les premiers emplois d'*agora*, dans les poèmes homériques (sous la forme *agorè*), renvoient à cette notion d'assemblée politique, et même d'assemblée populaire, distincte du conseil des chefs. Ainsi, au chant II de *l'Iliade*, Agamemnon convoque d'abord, près du vaisseau de Nestor, un conseil des anciens (*boulèn... gerontôn*, v. 53) ; ceux-ci, les « rois porte-sceptre », font ensuite affluer leurs troupes (*laoi*) vers l'*agorè* (v. 93) – qu'il faut sans doute comprendre comme « la place », mais, un peu plus loin, cette *agorè* qui s'agite en entendant les paroles d'Agamemnon est comparée à une mer démontée, et il s'agit bien de la foule (*plèthus*) des guerriers (v. 142-6). Le sens spatial, qui découle logiquement de la signification initiale, est clair dès *l'Iliade* : l'*agora/è*, c'est non seulement l'assemblée mais aussi le lieu où l'on se réunit, la place – fût-elle un simple espace libre près des vaisseaux des Achéens, ou, pour les

Troyens campant hors les murs, un lieu non souillé par les cadavres. En revanche, l'agora des Phéaciens, que Nausicaa décrit à Ulysse (*Odyssée*, 6, 266-7), est dallée de belles pierres et pourvue de sièges, probablement des gradins, comme à Pylos. Dans l'*Illiade*, poème de la guerre, c'est le *laos*, le peuple en armes, qui est convoqué en agora et sur l'agora. Dans l'*Odyssée*, les situations sont plus variées – Ulysse tient une assemblée réunissant tous ses compagnons avant de gagner la terre des Cyclopes avec un seul vaisseau (9, 171) ; Télémaque fait convoquer par les hérauts une *agorè* du peuple d'Ithaque (2, 7) ; Alkinoos fait de même avec les Phéaciens (8, 4-17) – mais ces proto-citoyens sont aussi, virtuellement, des guerriers.

Dans les poèmes homériques comme dans les Cités naissantes, on réunit le peuple pour lui communiquer des informations et lui exposer des affaires « d'intérêt public » (*dèmon*, adjectif formé sur *dèmos*, *Odyssée*, 2, 32 et 44). Seuls les chefs, qui convoquent (par la voix des hérauts) et renvoient l'assemblée, peuvent y prendre la parole librement et même un devin ne s'exprime que s'il y est invité par l'un d'eux (*Illiade*, I, 54-83). Le *laos* écoute les chefs parler et ne réagit au mieux que collectivement, par de grandes clameurs. La discussion, le débat ne sont pas d'emblée accessibles à tous, même sur ces affaires « d'intérêt public » ; mais, auditeur et spectateur, le peuple assemblé est du moins considéré comme le public indispensable de ces réunions, et un public dont l'avis n'est pas seulement formel. Bien avant l'émergence du concept d'égalité, c'est l'idée de groupe solidaire, où chacun occupe la place qui lui revient mais où tous ont destin lié, qui cimente ces pratiques, et l'agora, en tant qu'assemblée, est, dans la pensée grecque la plus ancienne, un marqueur de civilisation : les Cyclopes, qui vivent dans des antres au sommet des montagnes sans s'occuper les uns des autres, n'ont « ni assemblées délibérantes ni lois » (*out' agorai boulèphoroi oute themistes*, *Odyssée*, 9, 112). On croirait presque lire la *Politique* d'Aristote, qui, quatre siècles plus tard, définira le citoyen par sa participation au pouvoir délibératif et judiciaire.

Le « monde d'Ulysse » (pour reprendre le titre du livre de Moses I. Finley, paru en anglais en 1954) ne saurait être un tableau historique, fidèle en tous points à la réalité des Cités naissantes, mais l'image donnée de l'assemblée dans les poèmes homériques et l'évolution qu'on peut relever dans son fonctionnement entre l'*Illiade* et l'*Odyssée* – avec une assemblée réunie plus régulièrement et en un lieu précis, véritable place publique – concordent avec ce qu'on observe par ailleurs, tout particulièrement à Sparte. Là, un texte remontant probablement au VIII^e siècle avant J.-C., sorte d'oracle constitutionnel, la Grande Rhètra, prévoit des réunions de l'assemblée à l'occasion de fêtes d'Apollon, à un endroit défini par deux repères, où les propositions sont introduites par les rois et le conseil des Anciens, mais où le peuple (*damos*) a le pouvoir de décision. La naissance d'espaces publics, et plus encore la spécialisation de l'un d'eux comme espace proprement politique, c'est en fait l'émergence même de la Cité (Hölscher, 1998).

Espace public, espace politique

Chaque Cité grecque avait son agora, d'abord lieu de réunion de l'assemblée. Cet espace public était donc, avant tout, un espace politique, celui où les citoyens (*politai*) étaient

consultés sur les affaires impliquant l'ensemble de la communauté, limitées dans les temps anciens à la paix et la guerre, ou encore une fondation coloniale.

C'est précisément dans les Cités coloniales, surtout de Méditerranée occidentale, dont les premières furent fondées à l'époque où naissait le concept de Cité-État, au VIII^e s. av. J.-C., que la définition de l'espace public apparaît le plus nettement : en terre nouvelle, où le petit groupe de migrants arrivait avec l'espoir d'une vie meilleure, il était possible d'opter pour un schéma urbain parfaitement adapté au modèle politique visé, avec une délimitation claire des différents espaces, et donc de l'agora. La plus remarquable par son ancienneté est l'agora de Mégara Hyblaea, cité fondée sur la côte Est de la Sicile par des colons venus de Mégare (entre Corinthe et Athènes). Elle prend sa forme définitive vers le milieu du VII^e s. av. J.-C., avec la construction de portiques et de temples qui la dotent de contours, mais il est clair que l'espace avait été réservé dès la fondation, près d'un siècle plus tôt : situé au point de rencontre de deux réseaux urbains, il couvre plus qu'un îlot d'habitation et interrompt le tracé de deux rues secondaires ; aucune construction, même fruste, n'a précédé l'installation des édifices du VII^e s., prouvant que ce secteur avait bien été conçu, dès l'arrivée des colons, comme leur place publique. L'intention et le dispositif sont sans parallèles au VIII^e s. av. J.-C., et évoquent bien davantage des projets urbains beaucoup plus tardifs, comme par exemple la reconstruction de Priène quatre siècles plus tard.

Dans les « vieux » établissements de Grèce propre et du littoral anatolien, les choses étaient compliquées par l'existence d'un habitat ancien, antérieur à la structuration en cité. À Athènes, l'agora n'est identifiable avec certitude, au Nord de l'Acropole, qu'à partir du début du VI^e s. av. J.-C., la zone ayant accueilli des tombes à l'époque mycénienne, des puits domestiques et des activités artisanales ensuite. On peut toutefois déceler, pour le VII^e s. av. J.-C., les indices d'une activité politique en bordure de la place, dans un bâtiment qui ne devait donc pas être uniquement « privé », à l'endroit même où siégera, deux siècles plus tard, le bureau permanent de la *Boulè* des 500, le conseil démocratique (Baurain-Rebillard, 1998). La place elle-même était une dépression marécageuse, dont on s'accommodait pour des réunions occasionnelles, à date ancienne ; drainée et assainie dans la seconde moitié du VI^e s. av. J.-C., elle put devenir le vrai centre politique, judiciaire, culturel, commercial, administratif de la *polis*. L'agora d'Athènes diffère cependant de celle des autres cités dans la mesure où, dès le début du VI^e s. av. J.-C., les réunions de l'assemblée (*ekklesia*) eurent lieu ailleurs, sur la colline de la Pnyx, aménagée pour permettre aux citoyens de la jeune démocratie, auditeurs comme orateurs, d'exercer plus commodément leur souveraineté. Mais les votes d'ostracisme, autre manifestation de la souveraineté populaire, continuèrent à avoir lieu sur l'agora (tandis que les assemblées des *dèmes*, les circonscriptions de base du système politique athénien, étaient appelées *agorai*).

À Athènes comme ailleurs, l'agora était le cœur politique de la cité, place située au carrefour des axes principaux et bordée des édifices – de plus en plus nombreux avec le temps – liés à la gestion des affaires publiques, salle du conseil, tribunaux, lieux de réunion des magistrats, lieux d'affichage, archives, mais aussi sanctuaires des cultes civiques, étroitement associés à l'activité politique, et prytanée, l'endroit où brûlait le foyer commun. Les processions religieuses des grandes fêtes poliades, comme les Panathénées, passaient par l'agora.

L'espace public était d'ailleurs inviolable : les textes nous le disent pour Athènes (Lysias, *Contre Ératosthène*, 96, rappelle l'impiété absolue des Trente Tyrans, qui allèrent jusqu'à arracher des citoyens à l'agora ou à des sanctuaires ; Aristote, *Constitution d'Athènes*, 57, précise que l'accusé d'un meurtre était exclu des sanctuaires comme de l'agora), et ce statut devait être le même dans les autres cités.

L'information du peuple, fonction première de l'agora en tant qu'assemblée, était remplie en continu par l'agora athénienne en tant que lieu d'affichage à l'époque classique : on pouvait y consulter les lois et décrets, ainsi que l'ordre du jour des séances de l'Assemblée et du Conseil, les listes de conscription par tribu, les accusations introduites auprès des tribunaux. Ces derniers, composés à Athènes de citoyens pris parmi les 6 000 héliastes tirés au sort chaque année, pouvaient, sans que les débats ne soient véritablement publics, avoir une audience plus large, ce que la localisation sur l'agora facilitait, et peut-être aussi l'absence de toit ; de l'information officielle aux conversations et indiscretions, les affaires judiciaires, en tout cas, passionnaient le public (Bartzoka, 2015). Car l'agora n'était pas seulement un lieu public, c'était aussi un lieu pour le public, et même pour différents publics.

Un lieu pour le(s) public(s)

Sur l'agora – et pas seulement à Athènes, mais aussi à Argos, Corinthe, Sicyone... – certaines circonstances autres que les procès amenaient un public de spectateurs et d'auditeurs. C'est en effet sur la place publique qu'étaient organisés des concours, lyriques, athlétiques ou théâtraux, à l'occasion d'importantes fêtes religieuses, les Grandes Panathénées et les Grandes Dionysies à Athènes ; des tribunes en bois pouvaient alors être installées sur la place, pour permettre au public d'assister aux courses (les trous de poteau des tribunes comme la ligne de départ ont été retrouvés sur l'agora athénienne, où la piste de la fin du V^e s. av. J.-C., orientée Nord-Sud, épousait la plus grande médiane du triangle). Dans l'*Odyssée* aussi, c'est à l'agora qu'ont lieu les jeux organisés par les Phéaciens pour Ulysse, et la foule se presse pour y assister (8, 109-10). À Athènes encore, la première *orchestra* fut installée sur l'agora, au VI^e s. av. J.-C., pour servir aux représentations théâtrales des Grandes Dionysies (avant la construction du théâtre de Dionysos, au Sud de l'Acropole) et aux concours lyriques des Grandes Panathénées, où le peuple athénien pouvait entendre les rhapsodes chanter des passages de l'*Illiade* et de l'*Odyssée* et accéder ainsi à une culture d'abord aristocratique. L'Odéon d'Agrippa prolongea, au I^{er} s. av. J.-C., cette fonction de la place en la fixant dans la monumentalité. Lieu de culture, mais pour un public à l'évidence plus restreint, l'agora l'était aussi en accueillant la parole des philosophes, celle de Socrate du côté de l'échoppe de Simon le cordonnier, ou encore celle de Zénon de Kition qui, un siècle plus tard, préférait la bordure Nord de la place et son Portique peint, la *Stoa poikilè*, qui donna leur nom aux Stoïciens.

Espace ouvert, l'agora grecque était en fait fréquentée, pour l'essentiel, par des publics de citoyens et, malgré la diversification de ses activités, elle restait donc place publique dans son sens premier, sans englober totalement la collectivité dans son ensemble. À Sparte, nous dit Plutarque (*Vie de Lycurgue*, 25), les Spartiates de moins de 30 ans – ceux-là même qui n'étaient pas encore pleinement citoyens – « ne descendaient jamais à l'agora ». À Athènes,

si, au VI^e s. av. J.-C., comme en témoignent les peintures sur vases, les femmes fréquentaient librement les fontaines, et notamment celle du Sud de la place, l'espace public apparaît comme clairement masculin dès le siècle suivant : même faire des emplettes au marché est affaire d'hommes, et les femmes que la misère conduit à y vendre leurs rubans ou leurs légumes sont mal vues. Quant aux étrangers, ils peuvent y faire commerce, mais en s'acquittant de taxes spéciales. Les esclaves enfin, s'ils ont la confiance du maître, peuvent aller au marché (il existe même un mot pour désigner cet esclave, *agorastès*, utilisé par Xénophon) ; ils ont aussi un lieu d'asile, le Théseion, près de l'agora mais pas en son cœur (où l'autel des Douze Dieux, dans l'angle Nord de la place, a pourtant lui aussi cette fonction).

De l'espace ouvert à l'espace clos

Espace ouvert et dégagé, telle est l'agora vue par les anciens Grecs. À Sparte, le dépouillement architectural est souligné par plusieurs auteurs, de Thucydide (I, 10,2) à Plutarque (*Vie de Lycurgue*, 6). Même à Athènes, l'agora est longtemps restée un espace vide, délimité par de simples bornes ; les bâtiments publics, nécessaires aux différents usages civiques, réunions du conseil, permanences de son bureau, sièges des autres magistrats, archives, tribunaux, frappe de la monnaie, et les portiques divers qui pouvaient être loués à des marchands, des associations, des conférenciers, étaient tous situés en bordure extérieure de l'espace défini par les bornes, tout comme les temples et sanctuaires ; seuls deux autels, dont l'autel des Douze Dieux, marquant le point de départ de tous les axes et servant au calcul des distances, et la base des héros éponymes, lieu d'affichage des informations destinées aux citoyens, étaient situés en bordure intérieure de la place triangulaire.

Mais on tend, partout, à clore cet espace à l'époque hellénistique, lorsque les cités continuent certes à exister et peuvent même connaître une vie communautaire dynamique, mais ne sont plus les Cités-États souveraines d'avant la domination macédonienne et l'apparition des autres royaumes nés des conquêtes d'Alexandre. L'architecture urbaine y gagne en cohérence et en harmonie, avec des colonnades bien alignées autour d'une place rectiligne, qu'on remodèle au besoin, sur un plan rectangulaire ; mais on ferme en même temps qu'on orne, s'éloignant de l'esprit originel. L'espace public devient un lieu d'ostentation, où les généreux donateurs revendiquent leurs offrandes par des dédicaces (comme Attale II, roi de Pergame, sur le portique offert aux Athéniens au II^e s. av. J.-C.) et où les notables, détenteurs d'un pouvoir politique resserré, aiment à afficher leur portrait sculpté. La publicité personnelle n'a plus rien à voir avec l'espace public d'information des citoyens : c'est que la vie politique elle-même a profondément changé.

Les agoras d'aujourd'hui : un retour à l'esprit originel ?

Dans les villes grecques, le mot *agora* désigne encore de nos jours un lieu : le marché, celui des halles, mais aussi celui qui s'installe en plein air dans telle rue tel jour de la semaine. En

tant qu'activité, c'est le commerce, la transaction. En dehors du langage savant qui peut utiliser le terme avec le sens qu'il avait dans l'Antiquité classique, seuls, en grec moderne, le verbe *agoreuô* et ses dérivés renvoient à la parole publique. Ces deux séries, formées l'une sur *agora* avec la notion de marché, l'autre sur *agoreuô* avec la notion de parole, prolongent en fait la spécialisation apparue vers la fin du V^e s. av. J.-C. (Chantraine, 1968-1980).

Ailleurs en revanche dans le monde occidental, on s'est approprié le mot en cherchant à recréer l'esprit des origines, ou ce qu'on se représente comme tel. Espace ouvert, lieu de rencontre (fortuite) et de discussion (improvisée), ainsi se veut l'agora moderne, qu'elle soit virtuelle et numérique ou bâtie, insérée dans l'architecture urbaine (entre autres, le projet en cours de réalisation à Metz dans le quartier de La Patrotte, à la fois centre social, espace culturel, médiathèque, café, conçu comme lieu de rencontre pour différents publics de tous âges). Même si le mot est mis à bien des sauces et sur bien des enseignes, on retrouve en général dans ces usages modernes l'idée de parole libre et de débat, en accord, sinon avec toute l'histoire de l'agora grecque, du moins avec son incarnation particulière dans l'Athènes de l'époque classique.

Bibliographie

Bartzoka A., 2015, « Comment peut-on influencer le déroulement d'un procès ? La circulation de la parole autour des tribunaux », *Revue des études grecques*, 128, pp. 309-329.

Baurain-Rebillard L., 1998, « Les vases "communicants" à Athènes, des offrandes de l'Acropole aux premiers banquets sur l'Agora », *Ktèma*, 23, pp. 125-136.

Camp J. M., 1986, *The Athenian Agora. Excavations in the Heart of Classical Athens*, Londres, Thames and Hudson.

Chadwick J., Baumbach L., 1963, « The Mycenaean Greek Vocabulary », *Glotta*, 41, pp. 157-271.

Chantraine P., 1968-1980, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 2009.

Finley M. I., 1954, *Le Monde d'Ulysse*, trad. de l'anglais par C. Vernant-Blanc et M. Alexandre, Paris, Éd. Le Seuil, 2002.

Hölscher T., 1998, « Öffentliche Räume in frühen griechischen Städten », *Ktèma*, 23, pp. 159-170.

Martin R., 1951, *Recherches sur l'agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*, Paris, De Boccard.

Taillardat J., 1984, « Une panégyrie en Crète mycénienne ? (Tablette KN Fp 14) », *Revue des études grecques*, 97, pp. 365-373.